

DOMOFRANCE

Isabelle BIERRY

Tél. Mobile : 07 76 17 13 37

Isabelle.bierry@domofrance.com

Domofrance 
Groupe ActionLogement

Projet d'aménagement du site « Beaumarchais »

Département de la Gironde (33) - Commune de Mérignac

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE



Version
16/06/2026 – V3

Rédacteurs
Némo RENO – Consultant écologue fauniste Timothée HAMBLIN – Consultant écologue botaniste

Validation
Clémence BOURLOT – Responsable de groupe Nature

Relecture
Augustin REY – Chargé d'affaires Environnement

Sommaire

Sommaire..... 3

Liste des figures 4

Liste des tableaux..... 5

1. Préambule..... 6

 1.1.1. La zone d'implantation potentielle..... 6

 1.1.2. L'aire d'étude immédiate 6

 1.1.3. L'aire d'étude éloignée 6

2. Contexte écologique..... 8

 2.1. Zonage écologique 8

 2.2. Continuités écologiques 8

 2.2.1. Cadre général 8

 2.2.2. Continuités écologiques au niveau régional..... 8

3. Pré diagnostic écologique..... 10

 3.1. Intervenants et calendrier de visite 10

 3.2. Méthodologie d'inventaire et limites de l'étude 10

 3.3. Méthodologie de hiérarchisation des espèces 10

 3.4. Flore et habitats 11

 3.4.1. Données bibliographiques 11

 3.4.2. Données terrain 11

 3.4.3. Synthèse des enjeux flore et habitats 15

 3.5. Les zones humides 16

 3.5.1. Critère « Végétation » 16

 3.5.2. Critère « sol » 17

 3.5.3. Conclusion 18

 3.6. Faune..... 19

 3.6.1. Avifaune 19

 3.6.2. Mammifères (hors chiroptères) 21

 3.6.3. Amphibiens..... 21

 3.6.4. Reptiles..... 22

 3.6.5. Insectes..... 22

 3.6.6. Chiroptères 23

 3.6.7. Synthèse des enjeux faune 23

3.7. Conclusion et préconisations 24

Annexe 1 - Méthodologie d'inventaire 26

Annexe 2 – Réglementations et état de conservations à l'origine de la hiérarchisation des enjeux 29

Annexe 3 – Liste des espèces végétales observées 31

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de l’aire d’étude 7

Figure 2 : Cartographie des composantes de la trame verte et bleue à l’échelle de l’aire éloignée 9

Figure 3 : Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques dans l’AEI..... 13

Figure 4 : localisation des arbres remarquables du site..... 14

Figure 5 : Localisation des espèces végétales invasives dans l'aire d’étude immédiate..... 15

Figure 6 : Carte bibliographique des zones humides 16

Figure 7 : Recherche des zones humides sur le critère végétation et habitats..... 16

Figure 8 : Mare temporaire au nord du site..... 21

Figure 9 : Mare temporaire au sud du site..... 21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des visites du diagnostic écologique 10

Tableau 2 : Liste des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales connues de la bibliographie 11

Tableau 3 : tableau des habitats présents sur l'aire d'étude 11

Tableau 4: Espèces Exotiques Envahissantes inventoriés sur le site d'étude 14

Tableau 5 : Liste des habitats humides selon l’arrêté du 24 juin 2008. 16

Tableau 6 : Données bibliographiques pour l’avifaune..... 19

Tableau 7 : Espèces d’oiseaux contactées et patrimoniales potentielles 20

Tableau 8 : Données bibliographiques pour les mammifères..... 21

Tableau 9 : Espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères) patrimoniales potentielles 21

Tableau 10 : Données bibliographiques pour les amphibiens 21

Tableau 11 : Espèces d’amphibiens patrimoniales potentielles 21

Tableau 12 : Données bibliographiques pour les reptiles 22

Tableau 13 : Espèces de reptiles patrimoniales potentielles 22

Tableau 14 : Données bibliographiques pour les insectes 22

Tableau 15 : Données bibliographiques pour les chiroptères..... 23

Tableau 16 : Espèces de chiroptères patrimoniales potentielles..... 23

Tableau 17 : Code atlas utilisés pour l’évaluation du statut de reproduction (Source : Faune France) 27

Tableau 18 : Listes rouges exploitées..... 30

Tableau 19 : Liste des espèces végétales recensées sur l’aire d’étude et ses environs..... 31

1. Préambule

La société DOMOFRANCE, filiale du groupe Action Logement Immobilier, est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) qui développe et gère des projets immobiliers en Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier situé quartier Beaumarchais à Mérignac (33), le maître d'ouvrage a déposé une demande d'examen au cas par cas qui s'est soldée par une exemption d'étude d'impact.

Toutefois, ce dernier souhaite vérifier l'absence d'enjeu écologique sur le site, notamment vis-à-vis des espèces protégées, avant le lancement de travaux.

L'emprise foncière du projet correspond au terrain compris entre les rues Beaumarchais et Malraux, matérialisé sur la carte ci-après, qui s'étend sur environ 7000 m².

1.1.1. La zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle correspond au secteur où va se positionner le projet et la base vie des travaux. Elle s'étend sur une superficie totale de 0,7 ha.

Cette zone a été étudiée lors de l'expertise de terrain prévue dans le cadre du présent diagnostic. Les formations végétales, les espèces végétales et animales observées ou les potentialités de présence d'espèces patrimoniales y ont été relevées.

1.1.2. L'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate correspond à l'aire immédiate du projet et de sa zone d'influence.

Cette aire immédiate est étudiée dans le cadre de la présente étude afin d'intégrer le site du projet dans son environnement. Les observations dans cette zone permettront de comprendre l'influence du projet sur les espaces naturels situés aux abords.

Ces observations concernent notamment la faune et les continuités écologiques. Dans le cas présent, cette aire immédiate comprend une zone tampon de 25 mètres.

1.1.3. L'aire d'étude éloignée

L'aire éloignée permet de définir le contexte écologique dans lequel le projet s'inscrit. Les zonages écologiques sont recherchés sur 5 kilomètres de distance autour du projet, notamment dans le cadre de la définition des incidences du projet sur les sites Natura 2000. Cette aire est représentée dans les cartes situées dans le chapitre suivant traitant du contexte écologique.

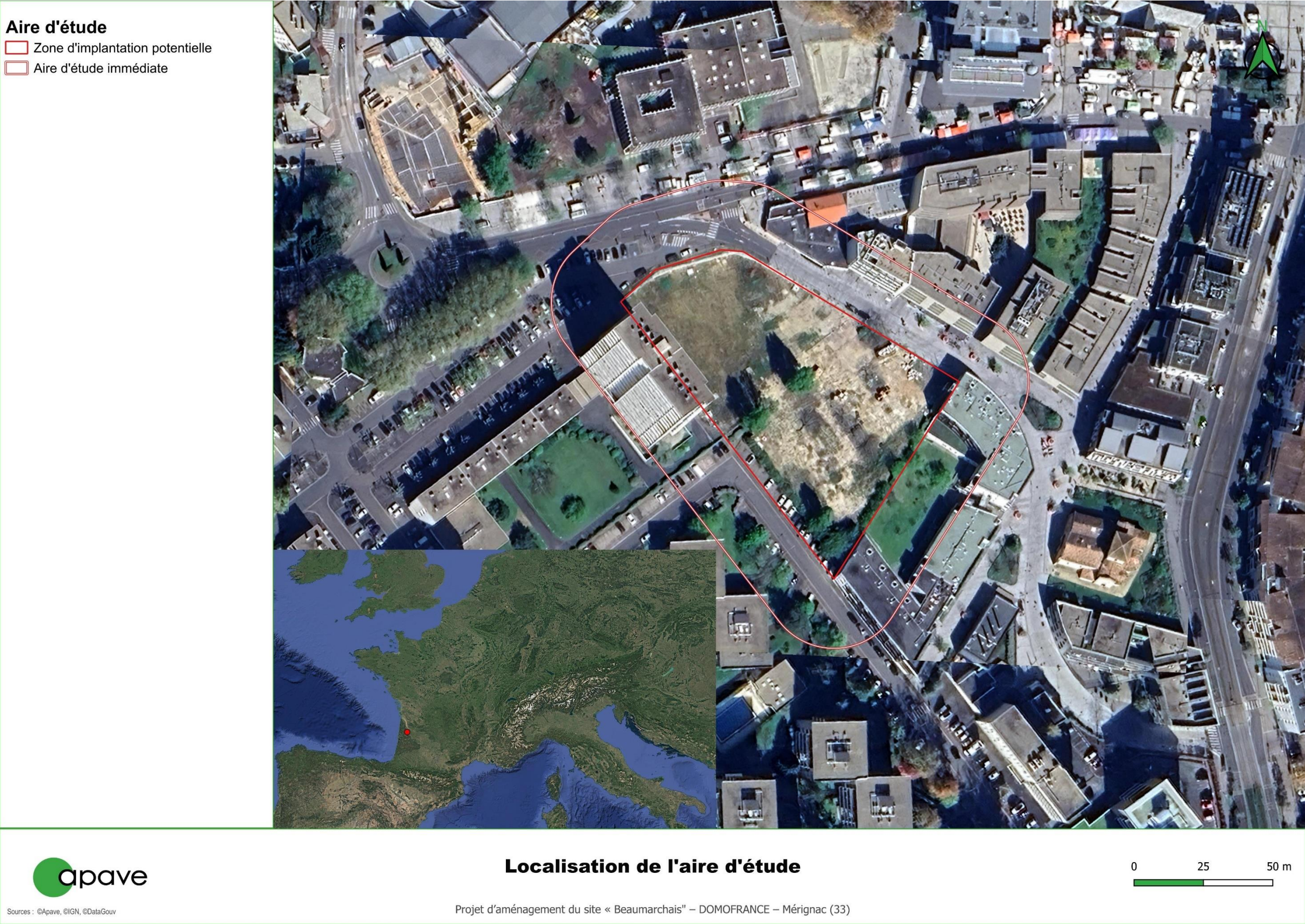


Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude



2. Contexte écologique

2.1. Zonage écologique

Ce chapitre présente le contexte écologique dans lequel s'insère le site étudié. Il est recherché les zones d'inventaires et réglementaires en périphérie du projet : les zones Natura 2000, les zones d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF), les parcs naturels, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotopes, etc.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, aucune zone d'inventaire ou réglementaire n'a été trouvée.

2.2. Continuités écologiques

2.2.1. Cadre général

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue.

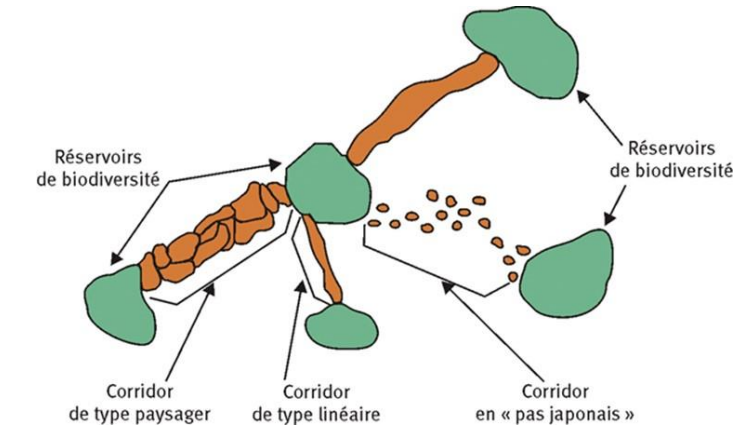
Le contenu des SRCE est fixé par le Code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

La Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) crée l'obligation pour les nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a été adopté le 27 mars 2020.

Les **continuités écologiques** sont constituées de **réservoirs de biodiversité** : zones vitales riches en biodiversité, et de **corridors écologiques** qui les relient.

- **Les réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la Trame verte et bleue lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient (source : Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 II du Code de l'environnement).
- **Les corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (Source : Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 III du Code de l'environnement).

- Les structures linéaires : haies, chemins et bords de chemins, ripisylve, etc.,
- Les structures en « pas japonais » : ponctuation d'espaces - relais ou d'îlots - refuges (mares, bosquets, etc.),
- Les matrices paysagères : type de milieu paysager dominant sur le territoire d'étude.



Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (Source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

L'aménagement et l'équipement des territoires peuvent générer des contraintes au bon fonctionnement des trames vertes et bleues :

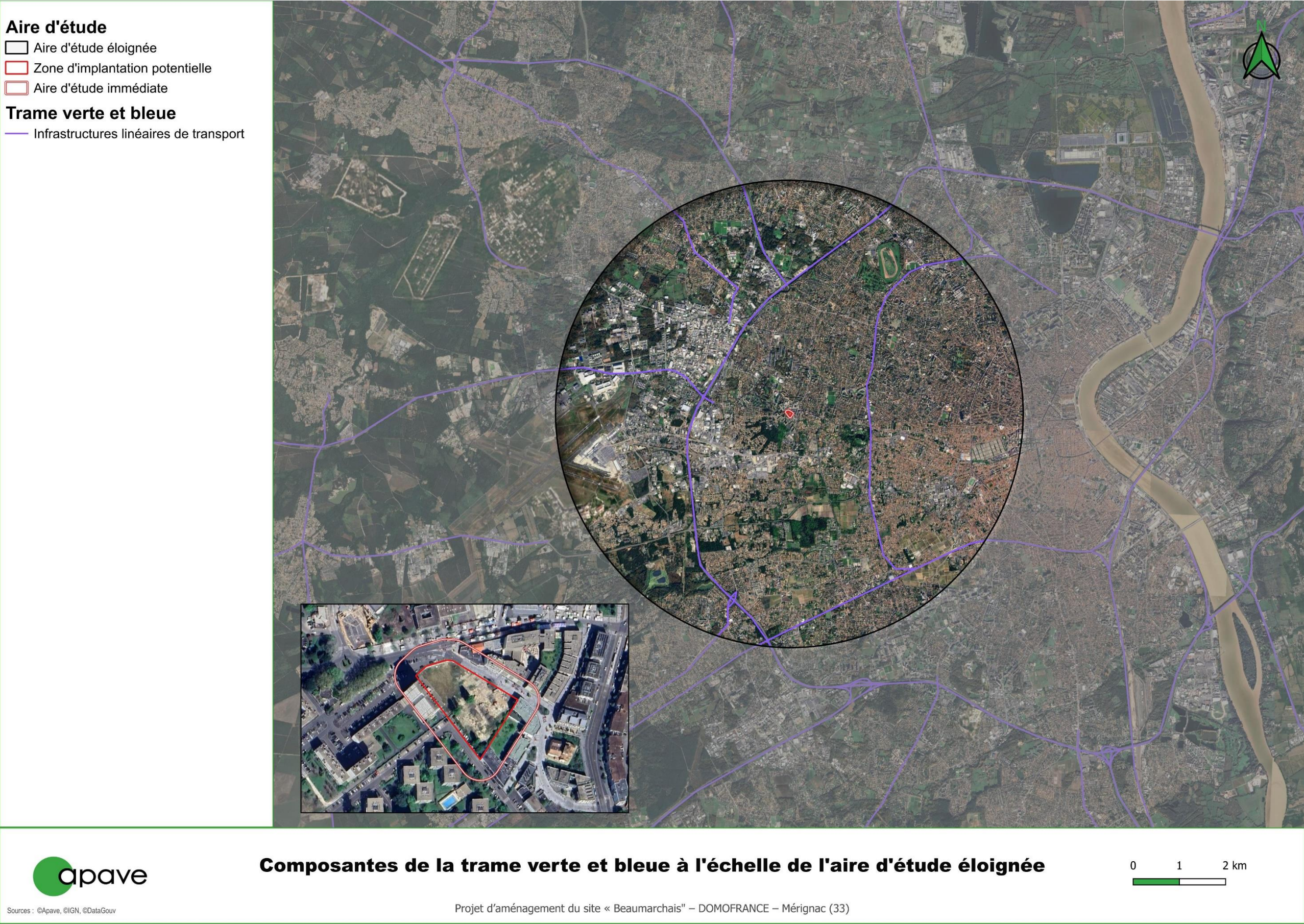
- Par différentes formes d'obstacles (routes, voies ferrées, constructions, barrages, micro centrales, pollutions, clôtures, etc.) ;
- Par divers milieux répulsifs peu favorables (densité d'habitat, zones d'activités denses, agriculture intensive, éclairage public).

La fragmentation des espaces à caractère naturel et leur morcellement peuvent conduire à des phénomènes d'isolats : c'est l'une des causes de la perte de biodiversité.

2.2.2. Continuités écologiques au niveau régional

Selon le SRCE Aquitaine, la cartographie des composantes de la trame verte et bleue est présentée ci-après.

Au sein de l'étude éloignée, aucun élément de la trame verte et bleue n'est présent selon le SRCE Aquitaine. Les seuls éléments représentés sont les infrastructures linéaires de transports principaux (rocade, lignes ferroviaires, axes principaux...) qui sont des éléments de ruptures de continuité écologique. Au niveau du site, quelques arbres sont présents, ils sont des éléments de corridors écologiques pour l'avifaune.



3. Pré diagnostic écologique

3.1. Intervenants et calendrier de visite

Le pré-diagnostic écologique a été réalisé par NémO RENOu, écologue à l'Apave, lors d'un passage de terrain réalisé le 8 janvier 2026. Ce passage a eu pour but de réaliser :

- Une reconnaissance globale du site d'étude ;
- L'inventaire des habitats naturels et semi-naturels et de la flore ;
- Une recherche de zones humides sur le site d'étude par la réalisation d'analyse floristique ;
- L'inventaire de la faune et la recherche d'habitats d'espèces patrimoniales ;
- Une recherche des potentialités de gîte pour les chauves-souris (absence d'écoute active ou passive).

On notera cependant, qu'une seule visite de terrain réalisée en janvier ne permet pas de contacter toutes les espèces (faune et flore confondues) pouvant fréquenter le site. L'objectif ici est de mettre en lumière les potentialités écologiques liées au site.

Tableau 1 : Calendrier des visites du diagnostic écologique

Intervenant	Date	Conditions météorologiques	Taxons inventoriés							
			Botanique	Pédologie (ZH)	Mammifères	Chiroptères (gîtes)	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Insectes
Némo RENOU	8 janvier 2025	10°C, ciel couvert, pas de précipitation, vent léger	X		X	X	X	X	X	X

3.2. Méthodologie d'inventaire et limites de l'étude

La méthodologie d'inventaire est détaillée en annexe.

Il s'agit d'un pré-diagnostic et non pas d'une étude faune flore complète. L'objectif est d'identifier les enjeux présents et potentiels sur l'aire d'étude à l'aide d'une visite terrain. Ainsi toutes les espèces ne peuvent être observées, notamment selon les conditions temporelles et météorologiques. En effet le pré-diagnostic a eu lieu en janvier 2026 avec des conditions peu favorables pour l'observation de la faune et de la flore.

3.3. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

L'attribution d'un niveau d'enjeu par espèce et par habitat est nécessaire à l'évaluation d'un statut de conservation et pour définir au mieux son niveau d'impact lié au projet. Il traduit donc la responsabilité de la zone d'étude pour la préservation de l'espèce ou de l'habitat dans son aire de répartition naturelle (liée à l'état de conservation de l'espèce/habitat, sa rareté et son niveau de menace au niveau national, européen, voire mondial). Cependant tous les milieux fonctionnels et les espèces n'ont pas la même qualité biologique, la même sensibilité ou la même importance pour les populations.

La hiérarchisation des enjeux se base donc sur plusieurs critères :

- L'état de conservation des habitats naturels ;

- La **patrimonialité** sur les milieux naturels (Habitat d'intérêt patrimoniaux, ZNIEFF, ...) ;
- Si les milieux servent de **zones refuges clé** pour telle ou telle espèce, toute ou partie de l'année ;
- La capacité des espaces dans leur **rôle de continuité écologique** ;
- La **chorologie** des espèces : l'espèce sera jugée selon sa répartition actuelle allant d'une répartition large (cosmopolite) à une répartition très localisée (endémique stricte) ;
- La **répartition** de l'espèce au niveau national et local (souvent régional) : une même espèce aura un poids différent dans l'évaluation selon qu'elle ait une distribution morcelée, une limite d'aire de répartition restreinte ou un isolat ;
- L'**abondance** au niveau local : il est nécessaire de savoir si l'espèce bénéficie localement d'autres stations pour son maintien ;
- L'**état de conservation de l'espèce** sur la zone d'étude : il faut pouvoir mesurer l'état de conservation intrinsèque de la population afin de mesurer sa capacité à se maintenir sur le site ;
- Les **tailles de population** : un estimatif des populations en jeu doit être établi pour mesurer le niveau de l'impact sur l'espèce au niveau local voir national. Cette taille de population doit être ramenée à la démographie de chaque espèce ;
- Le **statut biologique** sur la zone d'étude (une espèce seulement en transit sur la zone d'étude aura un enjeu de conservation moindre qu'une espèce qui s'y reproduit) ;
- Le **statut des espèces** (protégées, inscrites sur l'Annexe I de la directive « Oiseaux », inscrites sur les Annexes II et/ou IV de la directive « Habitats », listes rouges, déterminantes des ZNIEFF), la dynamique locale de la population et sa tendance démographique.

Un code couleur est associé au niveau d'enjeu afin d'avoir une meilleure visibilité des enjeux écologiques. Les différents niveaux sont les suivants :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-----	-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Des ajustements ciblés du niveau d'enjeu peuvent avoir lieu sur la base notamment de la rareté des espèces localement, de la taille et de l'état de conservation de la population concernée ou de son habitat au sein de l'aire d'étude. L'évaluation de la **valeur patrimoniale** est corrélée avec la présence d'habitats ou d'espèces remarquables (protégées, rares, menacées...).

Les enjeux sont ensuite détaillés dans des cartes de synthèse afin de mettre en évidence les grands ensembles écologiques, homogènes du point de vue de leurs caractéristiques physiques, floristiques et faunistiques présents sur l'aire d'étude.

3.4. Flore et habitats

3.4.1. Données bibliographiques

Un travail de synthèse bibliographique est indispensable afin de cibler les espèces à rechercher sur le terrain et de disposer d’une vision plus complète des cortèges floristiques présents ou potentiels sur la zone d’étude et ses alentours (certaines espèces ne sont pas visibles tous les ans).

Cette bibliographie floristique est basée sur l’ensemble des données de l’Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine, comprises dans l’aire d’étude éloignée (5 km autour de l’aire d’étude immédiate) et postérieures à 2016.

Ces données ont été consultées le 6 janvier 2026 afin de définir les enjeux potentiels présents dans l’aire d’étude. La liste ci-dessous rassemble les plantes à fleurs et les fougères protégées et/ou présentes sur liste rouge régionale ou nationale avec un statut menacé.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales connues de la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DHFF	LR nat.	LR rég.	Dét. ZNIEFF	PNA	Possibilité de présence
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	Capillaire de Montpellier	PR	-	LC	LC	oui	-	Nulle
<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose	PR	-	NT	LC	oui	-	Faible
<i>Amaranthus powellii</i> subsp. <i>bouchonii</i> (Thell.) Costea & Carretero, 2001	Amarante de Bouchon	PR	-	-	-	-	-	Faible
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase,	Anacamptide à fleurs lâches	PR	-	NT	LC	oui	-	Nulle
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laiche distique		-	NT	LC	oui	-	Nulle
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	PR	-	NT	LC	oui	-	Faible
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet de mai	PR	-	LC	LC	oui	-	Modérée
<i>Delphinium ajacis</i> L., 1753	Dauphinelle d'Ajax	PR	-	-	EN	-	PNA MESS	Faible
<i>Diploxys muralis</i> (L.) DC., 1821	Diploxys des murs	-	-	NT	LC	-	-	Forte
<i>Diploxys viminea</i> (L.) DC., 1821	Diploxys des vignes	-	-	EN	LC	-	-	Forte
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Drosera intermédiaire	PN	-	LC	LC	oui	-	Nulle
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactide helléboreine	PR	-	LC	LC	-	-	Faible
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane pneumonanthe	PR	-	NT	LC	oui	-	Faible
<i>Gladiolus gallicus</i> Pau ex J.-M.Tison & Ch.Girod, 2014	Glaïeul de Galice	-	-	DD	NT	oui	-	Faible
<i>Lepidium ruderae</i> L., 1753	Passerage rudérale	-	-	VU	LC	-	-	Forte
<i>Lotus angustissimus</i> L., 1753	Lotier très étroit	PR	-	LC	LC	-	-	Forte
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	luzerne cultivée	-	-	CR*	LC	-	-	Faible
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819	Oenanthe à feuilles de silaüs	PR	-	LC	LC	oui	-	Faible
<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl, 1845	Ophioglosse des Açores	PN	-	VU	LC	oui	-	Nulle
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons	PR	-	LC	LC	oui	-	Nulle
<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753	Renoncule lierre	-	-	NT	LC	oui	-	Nulle
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse	PN	-	LC	LC	oui	-	Nulle
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC., 1807	Renoncule tripartite	-	-	VU	LC	oui	-	Nulle
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	PR	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir	PR	-	LC	LC	-	-	Faible
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des forêts	PR	-	LC	LC	oui	-	Faible
<i>Scolymus hispanicus</i> L., 1753	Scolyme d'Espagne	-	-	EN	LC	oui	-	Modérée
<i>Trifolium cernuum</i> Brot., 1816	Trèfle penché	PN	-	NT	LC	oui	-	Forte
<i>Utricularia neglecta</i> Lehm., 1828	Utriculaire australe	PR	-	-	-	-	-	Nulle

PN : Protection nationale / PR : Protection régionale / DHFF : Directive Habitat-faune-Flore (II/IV : Annexes) / LR nat./ rég. : Liste Rouge Nationale/Régionale / RE = Eteint dans la région / CR*=Espèce probablement disparue / CR = en danger Critique d’extinction / EN = En Danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi-menacé / Dét. ZNIEFF : Déterminante ZNIEFF en région Nouvelle-Aquitaine / PNA MESS : Plan National d’Action Messicole / PAP : Priorité Action Publique.

3.4.2. Données terrain

3.4.2.1.Habitat

L’inventaire réalisé sur la zone d’implantation potentielle et l’aire d’étude immédiate a mis en évidence la présence de 10 typologies de habitats naturels, semi-naturels et anthropisés.

Pour rappel, cette caractérisation des habitats est basée sur un seul passage sur site, réalisé en janvier 2026 (période non favorable à l’observation optimale des végétations et espèces végétales), limitant le nombre d’espèces floristiques présentes et identifiables.

Tableau 3 : tableau des habitats présents sur l'aire d'étude

Nom et synthèse	Code EUNIS	Code CB	Statut*	Habitat humide**	Surface				Enjeu sur site
					ZIP		AEI		
					ha	%	ha	%	
Milieu aquatique									
Eau stagnante temporaire	J5.3	89.23	-	Eau libre	0,001	0,1%	0,001	0,1%	Très faible
Mare issue d'une fuite souterraine	J5.43	89.23	-	Eau libre	0,009	0,5%	0,009	1,3%	Très faible
Milieu ouvert									
Terrain vague à faible couvert végétal	J1.6	87	-	p.	0,592	33,6%	0,585	84,8%	Très faible
Espace vert de bâtiment résidentiel	X22	85.4	-	Non humide	0,182	10,3%	0,001	0,1%	Faible
Milieu semi-fermé									
Haie de Bambou	FA.1	84.5	-	Non humide	0,017	1,0%	0,017	2,4%	Très faible
Haie de Laurier cerise	FA.1	84.5	-	Non humide	0,014	0,8%	0,014	2,1%	Très faible
Milieu anthropique									
Surface imperméabilisée	J1.1	86.1	-	Non humide	0,949	53,8%	0,063	9,1%	Négligeable

* : Habitat inscrit à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Habitats déterminant ZNIEFF ; ** : Habitats de zones humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement



J5.3 - Eau stagnante temporaire



FA.1 - Haie de Bambou



FA.1 - Haie de Laurier cerise



J5.43 - Mare issue d'une fuite souterraine



J1.1 - Surface imperméabilisée



J1.6 - Terrain vague à faible couvert végétal

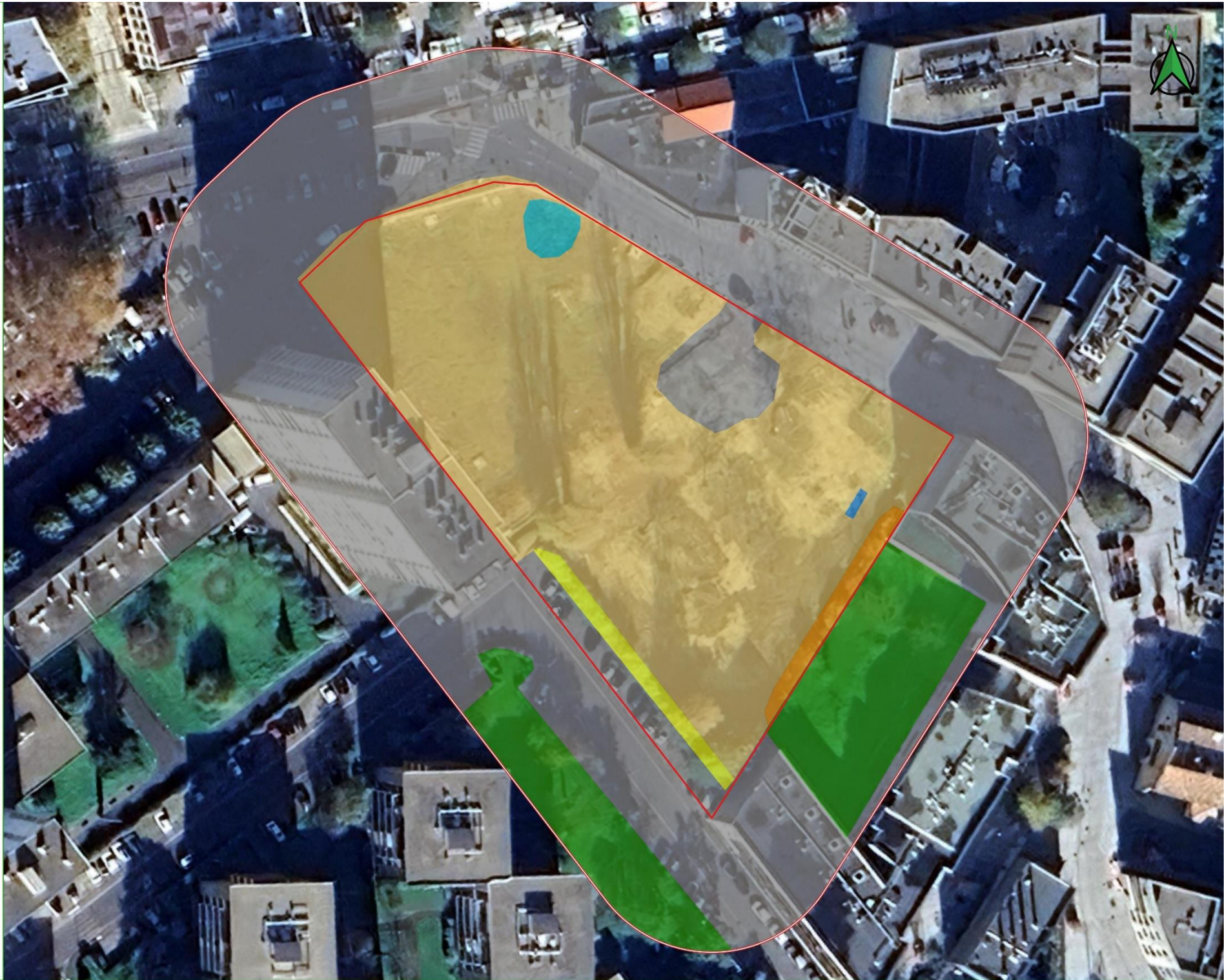
Le passage réalisé en janvier reste à considérer comme un passage précoce et ne correspond pas à la période où la caractérisation des habitats est idéale. En effet, de nombreuses espèces floristiques ont déjà passé leur période de floraison et ne sont pour certaines plus visibles limitant l'analyse de l'habitat dans sa globalité. Néanmoins, le site présente globalement des habitats très dégradés par l'activité humaine notamment par les travaux réalisés ultérieurement. Globalement, les habitats présents au sein de la ZIP possèdent tous un enjeu faible à négligeable.

Aire d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

- X22 – Espace vert de bâtiment résidentiel
- FA.1 – Haie de Bambou
- FA.1 – Haie de Laurier cerise
- J1.1 – Surface imperméabilisée
- J1.6 – Terrain vague à faible couvert végétal
- J5.3 – Eau stagnante temporaire
- J5.43 – Mare issue d'une fuite souterraine



Sources : ©Apave, ©IGN, ©DataGouv

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Projet d'aménagement du site « Beaumarchais" – DOMOFRANCE – Mérignac (33)

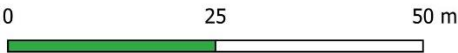


Figure 3 : Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques dans l'AEI

3.4.2.2.Flore

Un passage sur le terrain a été réalisé à une période défavorable pour l’observation (janvier 2026) de la majorité des espèces floristiques. La liste d’espèces obtenue correspond donc aux espèces étant toujours visibles et identifiables à cette période de l’année.

Au total 8 espèces végétales ont pu être identifiées sur site. La liste complète des espèces observées est présentée en Annexe 3. Sur ces huit espèces aucune ne présente de statut spécifique aux espèces patrimoniale (ZNIEFF, protégée, menacée, etc.).

Cependant deux arbres remarquables ont été inventoriés dans la Zone potentielle d’implantation. Il s’agit de deux peupliers (*Populus sp.*) d’une quinzaine de mètres qu’il est important de noter (Figure 4).

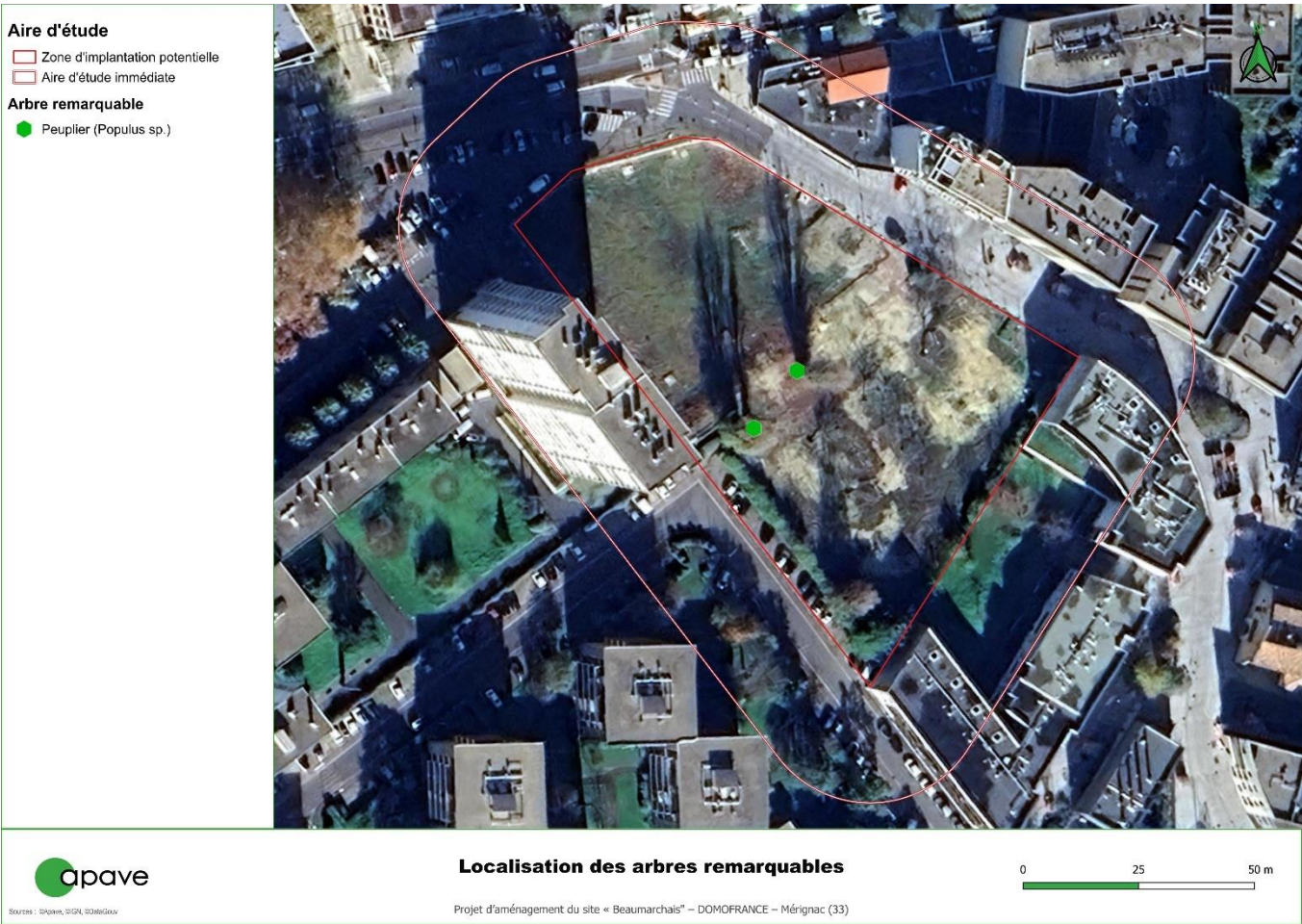


Figure 4 : localisation des arbres remarquables du site.

Les espèces végétales inventoriées dans l’aire d’étude immédiate sont des espèces communes des milieux pionniers et adaptées à un sol nu. Aucune espèce inventoriée n’est patrimoniale, l’enjeu est donc faible. Il est important de noter la présence de deux peupliers remarquables au sein de la ZIP.

Au vu des milieux et des espèces observées, le site présente peu de végétations très communes localement avec des espèces présentant globalement peu d’enjeux. L’aspect dégradé de la plupart des habitats a entraîné le développement de nombreuses espèces exotiques envahissantes soit la quasi-totalité de la liste des espèces végétales inventoriées. Leur gestion est nécessaire.

3.4.2.3.Plantes exotiques envahissantes

Parmi les huit espèces observées, sept sont considérées comme exotiques envahissantes (selon la liste éditée par le CBNSA) dont la totalité présentant un impact majeur. Leur présence est à prendre en compte dans le cadre de travaux car il est primordial de limiter au maximum leur dispersion.

Tableau 4: Espèces Exotiques Envahissantes inventoriés sur le site d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Présence
Bambusoideae	Bambou	Majeur	Haie bordant le sud de la ZIP
Buddleja davidii Franch., 1887	Arbre-à-papillon	Majeur	Un pied sur le côté sud de la ZIP
Catalpa bignonioides Walter, 1788	Catalpa	Majeur	Plusieurs individus dont 4 aligné au centre-est de la ZIP
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Majeur	Un individu au centre-est de la ZIP
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	Majeur	Deux pieds au nord-est de la ZIP
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Majeur	Haie longeant tout le côté est de la ZIP
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Majeur	Un pied localisé au centre de la ZIP



Buddleja davidii - Arbre-à-papillon (source : tela botanica)



Bambusoideae - Bambous





Figure 5 : Localisation des espèces végétales invasives dans l'aire d'étude immédiate

Du fait de l'activité anthropique, la majorité du site est un terrain vague peu végétalisé, dégradé et eutrophisée favorable à l'installation d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE). Ainsi sept EVEE sont présentes sur l'aire d'étude. Elles sont toutes classées comme présentant un risque d'impact majeur. On notera par exemple, le laurier cerise et le Bambou qui ont été planté en tant que haie et s'étendent déjà facilement. La gestion de ces espèces sera à prendre en compte dans les projets à venir.

3.4.3. Synthèse des enjeux flore et habitats

L'aire d'étude est caractérisée par des milieux anthropisés dégradés à couvert végétal relativement faible. Du point de vue floristique, les espèces présentes sont pour la quasi-totalité des EVEE et deux peupliers remarquables. L'enjeu principale présent concerne la gestion des EVEE.

3.5. Les zones humides

Les données relatives aux zones humides disponibles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ne donnent qu'une idée approximative des terrains propices à ces milieux. En effet, cette étude cartographique des zones humides probables vise à obtenir des résultats actualisés et relativement exhaustifs en termes de pré-localisation et de caractérisation de ces espaces naturels à enjeux. De manière à appréhender au mieux les expertises de terrain (examens pédologiques et botaniques) et de disposer d'informations viables, les sources utilisées pour construire la base de données ont été collectées auprès des organismes compétents en matière de production SIG et d'inventaires naturalistes.

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité a publié en février 2023 avec l'aide de ses partenaires scientifiques une cartographie des probabilités de présence de zones humides à l'échelle nationale. À partir d'une modélisation qui prend en compte les critères géomorphologiques et climatiques, ces cartes montrent les territoires qui sont susceptibles de comporter des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. La Figure 6 présente cette cartographie à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

La typologie du sol suggère la présence de sols de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

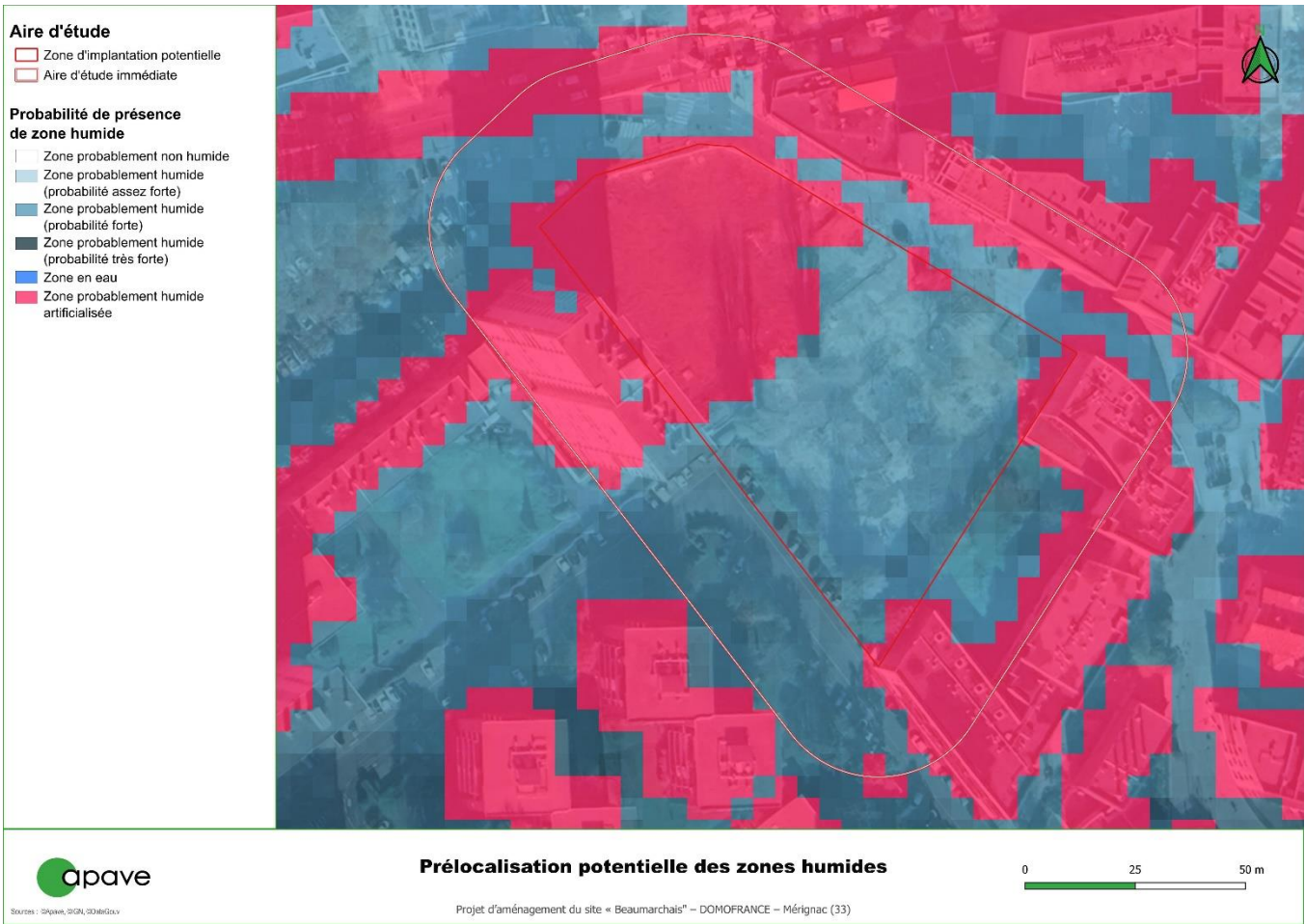


Figure 6 : Carte bibliographique des zones humides

La pré-localisation des zones humides suggère une probabilité assez forte à très forte sur l'ensemble de l'aire d'étude.

3.5.1. Critère « Végétation »

Ce critère repose sur l'analyse de la végétation et des habitats identifiés précédemment. Dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les habitats sont classés : « H » habitats de zone humide, « *pro-parte* » habitats potentiellement humides mais nécessitant des analyses complémentaires notamment à l'aide de sondages pédologiques. Enfin, si un habitat n'est pas cité, il n'est alors pas considéré comme possédant des caractéristiques de zone humide.

Au sein de l'aire d'étude, parmi les habitats inventoriés, aucune ne correspond à un habitat de zone humide comme présenté dans le tableau suivant. Uniquement deux habitats en eau libre ont été inventoriés. L'un de ces derniers est une mare alimentée probablement par ce qu'il semble être une fuite du réseau hydraulique urbain et peut être favorable à la faune.

Il n'est cependant pas possible de conclure sur la présence de zone humide au sens global à partir de la seule cartographie des habitats. Ainsi une expertise des sols doit être réalisée pour définir, ou non, le caractère hydromorphe des sols.

Tableau 5 : Liste des habitats humides selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Code EUNIS et intitulé de l'habitat	Code CB	Surface ZIP	Surface AEI	Arrêté du 24 juin 2008	
				Statut	Interprétation
J5.3 - Eau stagnante temporaire	89.23	0,001	0,001	Eau libre	Humide
X22 - Espace vert de bâtiment résidentiel	85.4	0,182	0,001	Non humide	Non humide
FA.1 - Haie de Bambou	84.5	0,017	0,017	Non humide	Non humide
FA.1 - Haie de Laurier cerise	84.5	0,014	0,014	Non humide	Non humide
J5.43 - Mare issue d'une fuite souterraine	89.23	0,009	0,009	Eau libre	Humide
J1.6 - Terrain vague à faible couvert végétal	87	0,592	0,585	p.	Vérification par pédologie

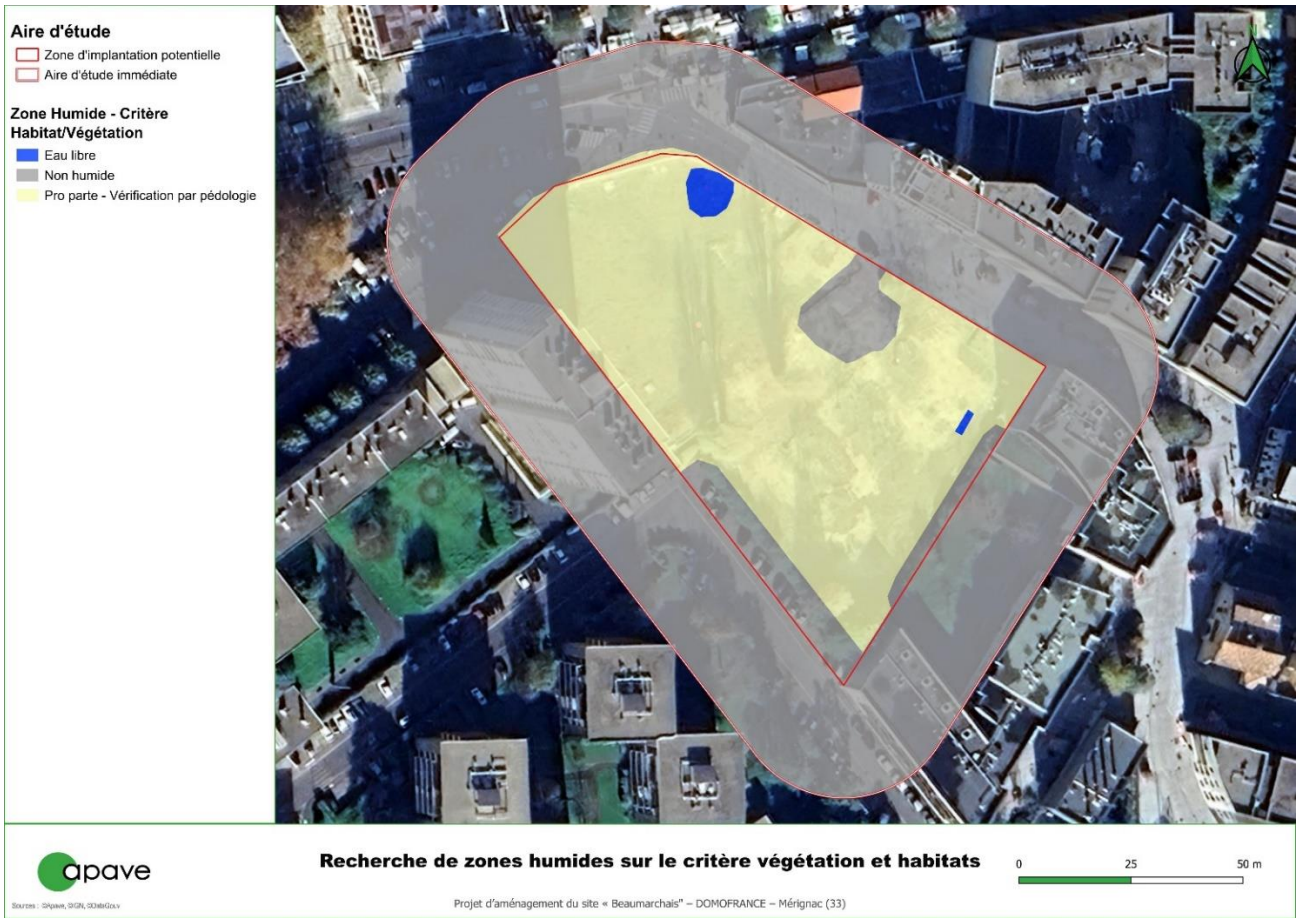


Figure 7 : Recherche des zones humides sur le critère végétation et habitats

Selon le critère végétation aucun habitat humide n'a été mis en évidence sur l'aire d'étude immédiate. Toutefois il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols est recommandé pour le seul habitat classé pro-parte.

3.5.2. Critère « sol »

L'arrêté de 2008 modifié portant sur les zones humides stipule que pour les cas particuliers, tels que les podzols, les fluvisols ou bien en absence de sondages concluants, une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.

Une étude géotechnique G2 pro et une évaluation de la qualité environnementale des milieux a été réalisée dans le cadre du projet.

L'étude géotechnique G2 pro de Ginger a permis l'installation d'un piézomètre (PzA1) et de réaliser un suivi du niveau de la nappe sur une année complète, soit d'octobre 2018 à octobre 2019.

Ci-dessous les résultats du suivi de la nappe :

Tableau 6 : Résultats sur 1 année du piézomètre posé par le bureau d'étude Ginger

Date de relevé	11/10/18	22/11/18	17/12/18	09/01/19	14/02/19	11/03/19	16/04/19
Profondeur de l'arrivée d'eau (m/TA)	-3.9	-3.9	-3.7	-3.6	-3.5	-3.6	-3.8
Cote altimétrique de l'arrivée d'eau (NGF)	+30.0	+30.0	+30.2	+30.3	+30.4	+30.3	+30.1
Date de relevé	20/05/19	26/06/19	29/07/19	22/08/19	20/09/19	15/10/19	
Profondeur de l'arrivée d'eau (m/TA)	-4.0	-4.0	-4.0	-4.1	-4.0	-3.9	
Cote altimétrique de l'arrivée d'eau (NGF)	+29.9	+29.9	+29.9	+29.8	+29.9	+30.0	

Ainsi les résultats montrent que le niveau de la nappe reste bien en dessous des 50 premiers centimètres du sol.

L'étude de qualité environnementale des milieux réalisé par ArcaGée, a également réalisé 11 sondages profond du sol (SA1 à SA10) le 10 et 11 septembre 2018 sur l'emprise de la zone d'étude, à la sondeuse équipée en tarière mécanique. Des horizons humides ont été mis en évidence lors des investigations à partir de 3 m de profondeur sur l'ensemble des sondages et le suivi piézométrique. Cela permet donc de classer les sols présents sur l'aire d'étude comme non humide selon la réglementation en vigueur.

Leur localisation est cartographiée ci-après.



Figure 8 : Localisation des sondages réalisés en septembre 2018 par ArcaGée issu du rapport de l'évaluation de la qualité environnementale des milieux

Grâce au suivi de nappe et à la réalisation de sondages à la tarière mécanique liées à l'étude G2 pro et l'étude de qualité environnementale des milieux, il est possible de démontrer que le sol n'est pas considéré comme humide selon la réglementation.
Le critère « sol » ne révèle donc aucune zone humide sur le site d'étude.

3.5.3. Conclusion

La recherche de zones humides sur le critère végétation n’a pas permis d’identifier de zone humide. Aucune espèce hygrophile classée en flore de zones humides par la réglementation n’a été inventoriée.

Le suivi piézométrique et l’étude de l’évaluation de la qualité environnementale des milieux atteste l’absence de zone humide sur le critère sol.

En prenant en compte les deux critères permettant la mise en lumière de zone humide, aucune n’est présente sur le site d’étude. La présence de deux habitats en eau libre dont l’un d’eux est une mare alimentée par ce qu’il semble être une fuite du réseau hydraulique urbain ou d’une source quelconque.

Le tableau ci-après présente les enjeux des espèces observées et patrimoniales potentielles.

3.6. Faune

3.6.1. Avifaune

3.6.1.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 7 : Données bibliographiques pour l'avifaune

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Avifaune	<u>160 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> 28 citées dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux 121 bénéficient d'une protection nationale 51 classées sur la liste rouge nationale dont 22 quasi-menacées, 22 vulnérables, 4 en danger et 3 en danger critique. Parmi les espèces patrimoniales*, 3 sont susceptibles de nicher sur le site ou à proximité, à savoir : Le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe.

* Dans le cadre de la bibliographie sur l'avifaune, considérant la diversité spécifique du groupe et la récurrence de certaines espèces protégées, nous définissons comme espèces patrimoniales uniquement celles étant citées dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux et/ou celles étant listées quasi-menacées ou menacées sur la liste rouge France.

3.6.1.2.Diagnostic de l'aire d'étude

Lors de la session d'inventaire, 9 espèces d'oiseaux dont 5 étant protégées à l'échelle nationale (Article 3) et aucune étant présente sur l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont pu être observées sur le site ou à proximité. Parmi celles-ci, aucune n'est considéré comme patrimoniale.

Le site d'étude est principalement ouvert, avec une partie anthropisée (dalle de béton), quelques arbres épars et des haies sur la partie nord.

- Les milieux ouverts sont peu favorables à la reproduction de l'avifaune du fait de leur état fortement dégradé. Ils restent cependant favorables à l'alimentation des espèces, c'est notamment le cas de la Bergeronnette des ruisseaux observée en nourrissage, dont le milieu de reproduction ne correspond pas au site.
- Les arbres et arbustes sont favorables à la reproduction d'espèces communes, mais également à celles de certaines espèces patrimoniales de la bibliographie comme le Chardonneret élégant, le Serin cini ou encore le Verdier d'Europe.
- Les milieux anthropiques, principalement représentés par les bâtiments situés au sein de l'aire d'étude immédiate, sont favorables à certaines espèces inféodées aux bâtiments comme la Bergeronnette grise, espèce protégée mais non considérée comme patrimoniale.

L'enjeu global de l'avifaune est évalué en faible.



Tableau 8 : Espèces d’oiseaux contactées et patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur le site	Enjeu sur site
		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Espèces contactées							
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	Article 3	LC	-	1 individu en alimentation, non nicheuse sur site	Faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Article 3	LC	-	2 individus en alimentation, nicheuse potentielle au niveau des anfractuosités du site et sur les bâtiments à proximité	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Article 3	LC	-	4 individus observés, nicheuse potentielle au niveau des anfractuosités	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Article 3	LC	-	1 individu observé hors ZIP, nicheuse potentielle dans les arbres	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Article 3	LC	-	1 individu observé dans les Lauriers cerise, nicheuse potentielle dans les arbres	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	-	LC	-	1 individu observé, nicheuse potentielle dans les arbres et arbustes	Très faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe II/2	-	LC	-	1 individu observé, nicheuse possible dans les arbres	Très faible
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Annexe II/1	-	DD	-	Plusieurs individus contactés en vol, nicheuse potentielle sur les bâtiments à proximité	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1	-	LC	-	1 individu contacté, nicheuse potentielle dans les arbres	Très faible
Espèces potentielles							
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Article 3	VU	-	Nicheuse potentielle dans les arbres	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Article 3	VU	-	Nicheuse potentielle dans les arbres	-
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Article 3	VU	-	Nicheuse potentielle dans les arbres	-

Annexe I : Espèce inscrite à l’annexe I de la Directive Oiseaux, pouvant permettre la désignation de zone de protection spéciale ; Annexe II / 1 : Espèce pour laquelle la chasse n’est pas interdite dans la zone d’application de la Directive Oiseaux ; Annexe II / 2 : Espèce pour laquelle la chasse n’est pas interdite dans les états membres pour lesquels elle est mentionnée ; CR : en Danger critique d’extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

3.6.2. Mammifères (hors chiroptères)

3.6.2.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 9 : Données bibliographiques pour les mammifères

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Mammifères terrestres (hors chiroptères)	<u>10 espèces citées sur la base de données FAUNA et Faune-France :</u> Aucune n’est citée dans les Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 2 bénéficient d’une protection nationale Une classée sur la liste rouge régionale en quasi-menacée Une classée sur la liste rouge nationale en quasi-menacée Parmi ces espèces, une seule est susceptible d’être présente sur le site ou à proximité, à savoir : Le Hérisson d’Europe.

3.6.2.2.Diagnostic de l’aire d’étude

Aucune espèce de mammifère n’a été contactée sur le site par observation direct ou par indice de présence.

De manière globale, le site est peu intéressant pour ce taxon. Les milieux sont trop dégradés pour la réalisation de l’ensemble du cycle de vie de la plupart des espèces, et le contexte urbain limite la possibilité de transit sur le site.

La présence du Hérisson d’Europe peut néanmoins être envisagée, cette espèce étant présente en contexte urbain et péri-urbain. La haie de Laurier Cerise est un habitat favorable à sa reproduction.

L’enjeu global des mammifères est évalué en très faible.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces patrimoniales potentiellement présentes.

Tableau 10 : Espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères) patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l’espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Hérisson d’Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Article 2	LC	LC	Potentielle dans les haies	-

Annexe II : Espèce inscrite à l’annexe II de la DHFF dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ; Annexe IV : Espèce inscrite à l’annexe IV de la DHFF qui nécessite une protection stricte sur l’ensemble du territoire européen ; CR : en Danger critique d’extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

3.6.3. Amphibiens

3.6.3.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 11 : Données bibliographiques pour les amphibiens

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Amphibiens	<u>9 espèces citées sur la base de données FAUNA et Faune-France :</u> 5 sont citées dans l’Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 9 bénéficient d’une protection nationale Une classé sur la liste rouge régionale en quasi-menacée 2 classées sur la liste rouge nationale en quasi-menacées Parmi ces espèces, 2 sont susceptibles d’être présente sur le site ou à proximité, à savoir : Le Crapaud épineux et la Grenouille verte.

3.6.3.2.Diagnostic de l’aire d’étude

Aucune espèce d’amphibien n’a été contactée sur le site d’étude.

Deux mares temporaires ont été observées au sein de la zone d’implantation potentielle. Ces dernières sont peu favorables à la présence d’amphibien, mais peuvent suffire pour la reproduction d’espèces communes avec une large tolérance en termes d’habitats. Les haies de Laurier cerise et de bambous peuvent également servir de zone d’hivernage.



Figure 9 : Mare temporaire au nord du site



Figure 10 : Mare temporaire au sud du site

L’enjeu global des amphibiens est évalué en très faible.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces patrimoniales potentiellement présentes.

Tableau 12 : Espèces d’amphibiens patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	-	Article 4	NT	NA	Potentielle pour son cycle de vie	-
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	-	Article 3	-	LC	Potentielle pour son cycle de vie	-

Annexe II : Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ; Annexe IV : Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF qui nécessite une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen ; CR : en Danger critique d'extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

3.6.4. Reptiles

3.6.4.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 13 : Données bibliographiques pour les reptiles

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Reptiles	<u>9 espèces citées sur la base de données FAUNA et Faune-France :</u> 3 sont citées dans l’Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 7 bénéficient d’une protection nationale Deux classées sur la liste rouge régionale en vulnérable Une classé sur la liste rouge nationale en quasi-menacée Parmi ces espèces, une seule est susceptible d’être présente sur le site ou à proximité, à savoir : Le Lézard des murailles.

3.6.4.2.Diagnostic de l'aire d'étude

Aucune espèce d’amphibien n’a été contactée sur le site d’étude.

Les haies sont favorables à la présence et à la reproduction des reptiles. Les milieux ouverts et les différents pierriers sont quant à eux favorables à la thermorégulation.

Cependant, en raison du contexte urbain et de l’isolement écologique du site, seul le Lézard des murailles est suspecté d’être présent. Ce dernier est un reptile protégé, très commun en France et affectionnant les milieux anthropisés.

L'enjeu global des reptiles est évalué en très faible.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces patrimoniales potentiellement présentes.

Tableau 14 : Espèces de reptiles patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC	Potentielle pour son cycle de vie	-

Annexe II : Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ; Annexe IV : Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF qui nécessite une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen ; CR : en Danger critique d'extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

3.6.5. Insectes

3.6.5.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 15 : Données bibliographiques pour les insectes

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Rhopalocères	<u>50 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> Une citée dans l’Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore Une bénéficie d’une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale Aucune classée sur la liste rouge régionale Parmi ces espèces, n’est susceptible d’être présente sur le site ou à proximité.
Odonates	<u>34 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> Aucune n’est citée dans les Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore Aucune ne bénéficie d’une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale ou régionale
Coléoptères	<u>12 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> Une citée dans l’Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore Une bénéficie d’une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale Parmi ces espèces, aucune n’est susceptible d’être présente sur le site ou à proximité.

3.6.5.2.Diagnostic de l'aire d'étude

Aucune espèce d’insecte n’a été contactée sur le site d’étude. Cette absence de donnée est cohérente avec la date de passage, période à laquelle la majorité des espèces de ce taxon ne sont pas actives.

Les milieux ouverts sont favorables à la reproduction d’espèces de rhopalocères communes. La diversité floristique étant probablement limitée au printemps, le site reste de manière globale peu intéressant pour les papillons de jour.

Pour les odonates, le site d’étude est très peu favorable en raison de l’absence de cours d’eau ou de plan d’eau à proximité. Le contexte urbain limite également l’utilisation du site en tant que corridor écologique.

En ce qui concerne les coléoptères, aucun individu vivant n’a été contacté. Aucune trace n’a été observée sur les arbres présents. Ces derniers sont des espèces exogènes peu favorables à la reproduction du Grand Capricorne, espèce de coléoptère saproxylique patrimoniales relativement courante à l’échelle régionale.

L’enjeu global des insectes est évalué en très faible.

3.6.6. Chiroptères

3.6.6.1.Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la ville de Mérignac pour les 5 dernières années.

Tableau 16 : Données bibliographiques pour les chiroptères

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Chiroptères	<u>10 espèces citées sur la base de données FAUNA (absence de donnée Faune-France) :</u> 10 citées dans l’Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 10 bénéficient d’une protection nationale 3 classées sur la liste rouge régionale dont une en danger, une en vulnérable et une en quasi-menacée 6 classées sur la liste rouge nationale dont 3 en vulnérables et 3 en quasi-menacées Parmi ces espèces, 5 sont susceptibles d’être présente sur le site ou à proximité, à savoir : La Noctule commune, le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

3.6.6.2.Diagnostic de l’aire d’étude

Aucun inventaire acoustique n’a été réalisé dans le cadre de ce prédiagnostic cependant une attention particulière a été apportée à la présence de gîtes potentiels pour les chiroptères.

Au droit de la zone d’implantation potentielle, aucun gîte potentiel n’a pu être identifié. Les milieux ouverts sont quant à eux favorables à la chasse et au transit de plusieurs espèces de chiroptères citées dans la bibliographie.

Concernant les bâtiments aux alentours, certains sont possiblement favorables pour la présence de gîtes de chiroptères anthropophiles.

L’enjeu global des chiroptères est évalué en faible.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces patrimoniales potentiellement présentes.

Tableau 17 : Espèces de chiroptères patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l’espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	Article 2	VU	VU	Potentielle en chasse et transit	-
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Annexe II et IV	Article 2	LC	LC	Potentielle en chasse et transit	-
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	Article 2	NT	LC	Potentielle en chasse et transit	-
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC	Potentielle en chasse et transit	-
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	Article 2	NT	LC	Potentielle en chasse et transit	-

Annexe II : Espèce inscrite à l’annexe II de la DHFF dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ; Annexe IV : Espèce inscrite à l’annexe II de la DHFF qui nécessite une protection stricte sur l’ensemble du territoire européen ; CR : en Danger critique d’extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

3.6.7. Synthèse des enjeux faune

Au regard de la période d’inventaire, seuls des enjeux préliminaires ont pu être constatés.

Au niveau de l’avifaune, seules 9 espèces ont pu être contactées dont aucune n’est considérée comme patrimoniale. Certaines espèces patrimoniales de la bibliographie sont susceptibles de nicher sur le site comme le Chardonneret élégant, le Serin Cini ou le Verdier d’Europe. Les milieux ouverts représentent des zones d’alimentation et de transit pour l’avifaune. Pour les reptiles, la présence du Lézard des murailles est très probable au vu de l’habitat favorable. Certains amphibiens à l’écologie peu exigeante pourraient utiliser le site pour la réalisation de l’ensemble de leur cycle de vie. Concernant les mammifères, seul le Hérisson d’Europe est protégé et potentiel sur l’aire d’étude. Les chiroptères peuvent utiliser les habitats du site pour le transit et l’alimentation, la présence de gîte étant peu probable. Enfin, les milieux ne permettent pas le développement d’une diversité importante d’insectes, ni la présence d’espèces patrimoniales.

L’enjeu global de la faune est évalué en très faible à faible.



3.7. Conclusion et préconisations

Au niveau des habitats naturels, les enjeux sont évalués de négligeables à faibles. Un habitat seulement possède un enjeu faible, il s'agit des « Espaces verts de bâtiments résidentiels », présente uniquement hors de la Zone d'Implantation Potentielle. Pour la flore, aucune espèce patrimoniale n'a pu être contactée. Quelques espèces patrimoniales disponibles dans la bibliographie sont potentielles sur site comme le Lotier très étroit ou le Trèfle penché. L'aspect dégradé de la plupart des habitats a entraîné le développement de nombreuses espèces exotiques envahissantes dont la gestion est nécessaire.

Aucune espèce hygrophile classée en Flore de zone humide par la réglementation n'a été inventoriée. La pré-localisation des zones humides suggère une probabilité assez forte à très forte sur l'ensemble de l'aire d'étude. Cela est sans doute induit par la présence de la nappe à proximité. Les études piezométriques et les sondages réalisés respectivement par les bureaux d'étude GINGER et ArcaGée attestent de l'absence de zones humides sur le critère pédologique. La recherche de zones humide n'a pas identifié de zone humide sur le site d'étude.

Les milieux ouverts sont favorables au nourrissage de certaines espèces d'oiseaux sur site. Leur enjeu global reste tout de même faible. L'aspect très rocailleux et anthropisé peut être favorable au Lézard des murailles, un reptile protégé très commun en France.

Les arbres sont favorables à la reproduction d'espèces d'avifaune à enjeu issues de la bibliographie comme le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant ou le Serin cini. Les buissons et haies peuvent servir d'habitats au Hérisson d'Europe. De plus, ces derniers peuvent également servir d'habitat d'hivernage d'amphibiens. Ces espèces n'ont cependant pas été inventoriées sur le site d'étude. L'étude ne couvrant pas un cycle biologique complet, la caractérisation de nidification n'a pas pu être réalisée. L'évaluation repose sur la bibliographie et les sensibilités écologiques du site d'étude observés par les écologues. Les enjeux sont ici de très faible à faible.

Aucun gîte à chiroptère n'a pu être observé au sein de la ZIP.

Concernant les milieux aquatiques, deux mares temporaires ont été observés. L'évaluation de la qualité environnementale des milieux par PITCH PROMOTION révèle une pollution par hydrocarbure de ces mares. Malgré leur très faible intérêt écologique, il est possible que certaines espèces d'amphibiens tolérantes aux milieux dégradés puissent s'y reproduire (telle que la grenouille rieuse par exemple). Ces espèces n'ont à ce jour pas été inventoriées.

Les milieux anthropiques de l'aire d'étude immédiate sont favorables à l'avifaune commune inféodée à ces habitats comme la Bergeronnette grise ou le Moineau domestique, mais également aux gîtes de repos pour les chiroptères.

Enfin, concernant les insectes, les potentialités de présences d'espèces patrimoniales sont très faibles en raison des milieux peu accueillants pour ce taxon.

Préconisations :

Une prise en compte de ces espèces et une gestion spécifique aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) doit être réalisée afin d'éviter leur propagation sur le site et aux alentours. Les perturbations et les engins de travaux sont des vecteurs de contamination importants sur des sites non encore colonisés. L'arrachage systématique des EVEE doit être appliqué pour éviter leur propagation et de nuire aux vergers.

Les interventions les plus impactantes pour les milieux naturels devront être réalisées en dehors des périodes de plus fortes sensibilités pour la biodiversité. Dans cette optique, les mois de mars à août devront être évités.

L'installation de gîtes à chiroptères et nichoirs à oiseaux est conseillée afin favoriser la biodiversité dans le projet d'aménagement.

Il est également préconisé au maître d'ouvrage de **mettre en place un suivi de chantier** (1 visite) à réaliser par un écologue pour s'assurer du respect des mesures environnementales proposées et pour l'accompagner tout au long de la phase chantier dans le respect du code de l'environnement.

Annexe 1 - Méthodologie d'inventaire

a. Inventaires des habitats naturels

Dans le cadre du pré diagnostic écologique, un seul passage sera effectué afin de d’inventorier et cartographier les habitats présents à l’échelle de la zone d’étude.

La réalisation des inventaires concernant les habitats naturels et la flore est très interdépendante. En effet, la caractérisation des habitats naturels dépend de la flore présente au sein de ces habitats et permet d’identifier des groupements végétaux. Ces groupements végétaux, pouvant être appelés syntaxons, dépendent à la fois de caractères abiotiques (substrats, pluviométrie, température...), de l’utilisation des sols, mais également des interactions entre végétaux (caractères biotiques).

Par conséquent, afin de caractériser au mieux les habitats, des relevés phytocénologiques sont effectués pour chaque habitat. Ces relevés permettent :

- Une bonne vision de la composition floristique (richesse spécifique floristique) ;
- Une indication des espèces les plus structurantes en termes de physiologie ;
- Une caractérisation de l’habitat selon les espèces inventoriées ainsi qu’un état de conservation.

Les groupements végétaux recensés sont par la suite caractérisés selon le manuel d’interprétation des habitats européens EUNIS (G. Gayet, F. Baptist, L. Maciejewski, R. Poncet, F. Bensettiti, 2018 – Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS). Ce document correspond à des typologies d’habitats (unités) européens/français servant de base à l’identification sur le terrain des milieux rencontrés et rendant ces unités accessibles à un panel d’acteurs plus large.

Cette classification des habitats est dite hiérarchisée. En effet, la structure de la typologie se fait par niveaux successifs. Le niveau 1 est le plus général, suivi du niveau 2 plus détaillé, puis du niveau 3 encore plus précis, et ainsi de suite. Cette structure permet d’affiner progressivement la définition des unités. À noter qu’une unité typologique n’est généralement considérée comme un habitat qu’à partir du niveau 3 d’EUNIS.

Dans certaines situations, la complexité des formations végétales sur le terrain rend l’identification d’habitats individuels difficile, voire impossible. On observe alors des mosaïques d’habitats où plusieurs communautés végétales se juxtaposent ou s’imbriquent étroitement. Ces complexes d’habitats sont caractérisés par une hétérogénéité spatiale où différents types d’habitats sont étroitement associés, chacun ayant sa propre composition floristique. L’utilisation de la typologie EUNIS pour décrire ces formations complexes nécessite alors de combiner plusieurs codes, reflétant ainsi la diversité des habitats présents.

À la suite d’une classification des habitats selon le code EUNIS par analyse des relevés phytocénologiques, une correspondance des codes EUNIS sera effectuée avec le code CORINE Biotopes. Ce code, anciennement utilisé, permettra de statuer sur le caractère « humide » de l’habitat selon l’Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l’environnement. Cette correspondance est notamment possible grâce à l’ouvrage suivant : Correspondances entre les classifications d’habitats CORINE Biotopes et EUNIS (J. Louvel-Glaser & V. Gaudillat, 2025).

Dans certains cas, les habitats naturels peuvent se référer à des habitats à l’échelle européenne pour leur intérêt écologique et leur importance pour la conservation de la biodiversité. Ces habitats sont définis dans la directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE) et font l’objet d’une protection particulière dans le cadre du réseau Natura 2000. Ces habitats sont de deux types :

- Habitats d’intérêt communautaire ;
- Habitats d’intérêt communautaire prioritaire.

La caractérisation de ces habitats se fait d’après les typologies EUNIS, CORINE Biotopes ainsi que la typologie des Cahiers d’habitats Natura 2000.

Période : préférentiellement avril-juillet, la caractérisation des habitats est généralement moins précise hors de cette période.

Matériel : GPS, guide EUNIS

Rapport d’étude : L’inventaire des habitats naturels donnera lieu à la réalisation d’un tableau de synthèse listant les habitats observés, leur superficie et leurs caractéristiques (espèces végétales représentatives, état de conservation, patrimonialité, etc.).

Des cartes seront réalisées : habitats naturels suivant la typologie EUNIS, habitats d’intérêt communautaire (Natura 2000, directive « Habitats »), zones humides, avec des échelles cartographiques adaptées.

b. Inventaires de la flore

Dans le cadre du pré diagnostic écologique, le passage sera effectué lors de l’inventaire des habitats naturels dans le but d’inventorier l’ensemble de la flore présente.

Les inventaires floristiques sont réalisés en parallèle de la reconnaissance des habitats naturels. Ils visent à être les plus complets possible au sein de la zone d’étude. Cependant, atteindre une exhaustivité complète nécessiterait des études approfondies sur plusieurs années, ce qui dépasse le cadre de ces inventaires. Ces inventaires s’effectueront selon la phénologie et l’écologie des milieux. Autrement dit, la planification des prospections sera réalisée aux périodes optimales d’observation de la flore selon le type d’habitat, mais également les espèces à enjeux potentiellement présentes.

Dans le but d’obtenir une diversité floristique caractéristique, différents passages seront réalisés. Ces passages se dénombrent habituellement au nombre de trois. Ce nombre peut varier selon les habitats pressentis et les espèces patrimoniales potentielles. Ici, ils s’étendent des mois de mars à juillet, afin de recenser les espèces dites « printanières » et « estivales ». Lors de ces passages, la flore remarquable sera géolocalisée à l’aide d’un système GPS. Il en sera de même pour les espèces invasives. Le nombre de pieds et l’état de conservation de l’espèce sur l’aire d’étude seront également estimés. Les espèces non patrimoniales (hors espèces exotiques envahissantes) et largement présentes sur le territoire ne seront pas cartographiées.

Sont considérées comme espèces patrimoniales les espèces suivantes :

- Inscrites à l’Annexe II et IV de la directive 92/43/CEE ;
- Inscrites sur une liste rouge départementale, régionale ou nationale ;
- Déterminantes des ZNIEFF régionales ou départementales ;
- Espèces indigènes avec statut de rareté (espèce dite remarquable) ;
- Inscrites au PNA (Orobanche pourpre, messicole) ;
- Caractère sauvage de l’espèce (spontanée ou sauvage).

Période et nombre de relevé : préférentiellement avril à juillet.

Matériel : loupe botanique de terrain, GPS, appareil photo, clés de détermination

Rapport d’étude : La flore sera décrite dans le rapport d’étude faune-flore. Concernant les espèces remarquables, on indiquera leur statut réglementaire et de conservation, ainsi que leur état de conservation au niveau de la zone d’étude.

Les données bibliographiques collectées amèneront le rapport de synthèse. Enfin, l’outil cartographique permettra de localiser la flore protégée, patrimoniale et les espèces exotiques envahissantes.

c. Inventaires de l'avifaune

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, une seule visite de terrain est effectuée. Lors de cet inventaire, chacune des espèces observées est notée et les potentialités relevées pour les espèces présentes dans la bibliographie.

Afin d'estimer le plus précisément possible le nombre d'individus, des points d'écoute sont disposés au sein de l'aire d'étude rapprochée (en évitant qu'ils ne se superposent). Chaque point fait l'objet de 10 minutes d'inventaire et est positionné dans un milieu homogène, de manière à contacter les cortèges d'espèces spécifiques à ce milieu. Le déplacement d'un point d'écoute à l'autre se fait par transect, permettant la collecte de données supplémentaires. Les habitats favorables à l'hivernage, à la halte et/ou à la nidification d'espèces patrimoniales font l'objet d'un effort de prospection particulier.

Dans la mesure du possible, l'inventaire est réalisé durant la période de reproduction, entre avril et juin. En outre, une attention particulière est portée aux conditions météorologiques (absence de précipitations et de vent), de sorte à maximiser la qualité et la quantité des observations. L'activité des mâles chanteurs étant généralement la plus forte au lever du jour, l'inventaire a lieu dans les trois ou quatre heures qui suivent le lever du soleil.

Pour chaque espèce vue ou entendue, le nombre d'individus, le comportement (voire l'âge, le sexe, etc.) et la localisation exacte sont notés afin de déterminer au mieux l'utilisation du site par l'espèce (zone de nidification, d'alimentation, etc.). Le cas échéant, le statut de reproduction (NPO, NPR, NC) est également renseigné (cf. tableau suivant). Par ailleurs, les plumes et autres indices de présence comme les pelotes de réjection sont recherchés au niveau des milieux les plus favorables à la reproduction.

Tableau 18 : Code atlas utilisés pour l'évaluation du statut de reproduction (Source : Faune France)

Nidification possible	
1	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
2	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable	
3	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
4	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
5	Parade nuptiale ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
6	Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
7	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
8	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
9	Construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine	
10	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11	Nid utilisé récemment ou coquilles vides (œuf pondu pendant l'enquête)
12	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13	Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver
14	Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15	Nid contenant des œufs
16	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Matériel utilisé : Longue-vue, jumelles, GPS, appareil photo.
Rapport d'étude : Le cortège d'oiseaux sera décrit et les statuts de protection et de conservation présentés. Dans la mesure du possible, les oiseaux nicheurs et migrateurs seront distingués. Une description approfondie concernera les espèces remarquables et leurs milieux de nidification, halte, alimentation, etc.
L'outil cartographique permettra de localiser les oiseaux remarquables et leurs habitats.

d. Inventaires des reptiles

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, une seule visite de terrain est effectuée. Lors de cet inventaire, chacune des espèces observées est notée et les potentialités relevées pour les espèces présentes dans la bibliographie.

L'inventaire des reptiles est principalement basé sur l'observation directe des animaux. Le site est parcouru à pied – à faible allure – le long de transects permettant de prospecter l'ensemble des habitats du site. Les écotones exposés au sud et plus généralement les micro-habitats favorables à la thermorégulation (lisières, murets, pierriers, bords de pistes, sols artificiels, etc.) sont particulièrement visés. Par ailleurs, les mues et autres indices de présence comme les œufs sont recherchés au niveau des caches susceptibles d'accueillir des reptiles.

Dans l'idéal, l'inventaire est réalisé durant la période de plus forte activité, entre avril et août. Dans la mesure où les reptiles dépendent de la température externe (ectotherme) et ont besoin de soleil pour leur thermorégulation, une attention particulière est portée aux conditions météorologiques. Les jours pluvieux ou venteux sont évités, ainsi que les heures trop chaudes. Les prospections sont généralement menées le matin, lorsque les reptiles se réchauffent au soleil, ou en fin de journée, lorsque les températures redescendent.

Pour chaque espèce contactée, le nombre d'individus, le comportement (voire l'âge, le sexe, etc.) et la localisation exacte sont notés afin de déterminer au mieux l'utilisation du site par l'espèce (zone d'insolation, de chasse, etc.).

Matériel utilisé : Jumelles, GPS, appareil photo.
Rapport d'étude : Le cortège de reptiles sera décrit et les statuts de protection et de conservation présentés. Une description approfondie concernera les espèces remarquables et leurs milieux d'insolation, chasse, etc.
L'outil cartographique permettra de localiser les reptiles remarquables et leurs habitats.

e. Inventaire des amphibiens

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, une seule visite de terrain est effectuée (en journée). Lors de cet inventaire, chacune des espèces observées est notée et les potentialités relevées pour les espèces présentes dans la bibliographie.

L'aire d'étude rapprochée est parcourue à pied – à faible allure – le long de transects permettant de prospecter l'ensemble des habitats du site. Les adultes, les larves et les pontes sont recherchés au niveau des milieux aquatiques – permanents et temporaires – favorables à la reproduction des amphibiens. En cas d'absence de milieux humides, des transects sont effectués le long des haies et des lisières forestières favorables au transit. Outre la recherche visuelle, l'écoute des chants émis par les mâles sur leur site de reproduction permet, le cas échéant, de préciser les observations et/ou de contacter davantage d'espèces (bien que la majorité des anoues soient relativement silencieux en journée).

Pour chaque espèce contactée, le nombre d'individus, le comportement (voire l'âge, le sexe, etc.) et la localisation exacte sont notés afin de déterminer au mieux l'utilisation du site par l'espèce (zone de ponte, de transit, etc.).

Matériel utilisé : Epuisette, jumelles, GPS, appareil photo.
Rapport d'étude : Le cortège d'amphibiens sera décrit et les statuts de protection et de conservation présentés. Une description approfondie concernera les espèces remarquables et leurs milieux de ponte, transit, etc.
L'outil cartographique permettra de localiser les amphibiens remarquables et leurs habitats.

f. Inventaires de l'entomofaune

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, une seule visite de terrain est effectuée. Lors de cet inventaire, chacune des espèces observées est notée et les potentialités relevées pour les espèces présentes dans la bibliographie.

Les prospections sont concentrées sur trois groupes d'insectes comprenant des espèces protégées : les rhopalocères (ou « papillons de jour »), les odonates (ou « libellules ») et les coléoptères saproxyliques, groupes pour lesquels les connaissances scientifiques sont les plus nombreuses et les plus solides. De manière opportuniste, des espèces patrimoniales appartenant à d'autres groupes d'insectes peuvent également faire l'objet d'une description.

L'aire d'étude rapprochée est parcourue à pied – à faible allure – le long de transects permettant de prospecter l'ensemble des habitats du site. Les milieux favorables à la reproduction des rhopalocères (lisières, prairies fleuries), des odonates (zones humides) et des coléoptères saproxyliques (haies, boisements) sont particulièrement visés. Pour les espèces dont l'identification est difficile, l'observation directe est complétée par une capture au filet fauchoir (les individus capturés étant immédiatement relâchés). Par ailleurs, les exuvies, larves et autres indices de présence comme les pontes ou les trous d'émergence sont systématiquement recherchés au niveau des micro-habitats favorables aux groupes ciblés (mares, plantes hôtes, arbres morts, etc.).

Dans la mesure du possible, l'inventaire est conduit durant la période de plus forte activité, entre avril et août (bien qu'il soit difficile de concilier les périodes favorables aux différents taxons lors d'un seul passage). De manière générale, une attention particulière est portée aux conditions météorologiques : ciel dégagé, temps chaud et absence de précipitations et de vent.

Pour chaque espèce contactée, le nombre d'individus, le comportement (voire l'âge, le sexe, etc.) et la localisation exacte sont notés afin de déterminer au mieux l'utilisation du site par l'espèce (zone de reproduction, de maturation des imagos, etc.).

Matériel utilisé : Filet à papillon, jumelles, GPS, appareil photo, piluliers.
Rapport d'étude : Le cortège d'insectes sera décrit et les statuts de protection et de conservation présentés. Une description approfondie concernera les insectes remarquables et leurs milieux de reproduction, alimentation, etc.
L'outil cartographique permettra de localiser les insectes remarquables et leurs habitats.

g. Inventaires des mammifères (hors chiroptères)

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, une seule visite de terrain est effectuée. Lors de cet inventaire, chacune des espèces observées est notée et les potentialités relevées pour les espèces présentes dans la bibliographie.

Les périodes les plus propices à la détection des mammifères terrestres dépendent de l'écologie des espèces. De manière générale, l'inventaire peut se dérouler toute l'année, avec un optimum au moment de la reproduction. Il concerne à la fois la petite, moyenne et grande faune terrestre.

Les mammifères étant pour la plupart des animaux discrets, ils sont difficiles à observer. De fait, les observations directes sont largement complétées par la recherche d'indices de présence : empreintes, fèces, poils, terriers, etc.

Pour chaque espèce contactée, le nombre d'individus, le comportement (voire l'âge, le sexe, etc.) et la localisation exacte sont notés afin de déterminer au mieux l'utilisation du site par l'espèce (zone d'alimentation, de transit, etc.).

Matériel : Jumelles, GPS, appareil photo, mètre de poche.

Rapport d'étude : Le cortège de mammifères sera décrit et les statuts de protection et de conservation présentés. Une description approfondie concernera les espèces remarquables et leurs milieux de reproduction, alimentation, transit, etc.

L'outil cartographique permettra de localiser les insectes remarquables et leurs habitats.

Annexe 2 – Réglementations et état de conservations à l’origine de la hiérarchisation des enjeux

a. Réglementation communautaire : Natura 2000

Directive « Habitats, Faune, Flore (DHFF) :

La Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE du 21 mai 1992) fixe la liste des habitats d’intérêt communautaire (annexe I) et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe II) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Parmi les espèces mentionnées en annexe II, certaines sont classées prioritaires : la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière pour leur conservation, compte-tenu de l’importance de leur aire de répartition naturelle. La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte sur le territoire de chacun des états doit être déclinée en droit national par chaque état (annexe IV). La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion est présentée en annexe V.

Directive « Oiseaux » :

La Directive Oiseaux 2009/147/CEE, du 30 novembre 2009, fixe la liste des oiseaux faisant l'objet de mesures spéciales de conservation et nécessitant la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) en annexe I. Il s’agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

L’annexe II liste les espèces chassables sous condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces et l’annexe III les espèces commercialisables licitement tuées ou capturées.

b. Réglementation nationale

La réglementation française de préservation de la biodiversité repose pour la partie législative sur le **titre 1^{er} du livre IV du Code de l'Environnement** (art. L.411-1 et suivants) et pour la partie réglementaire sur le **titre 1^{er} relatif à la protection de la faune et de la flore sauvage du livre II nouveau du même Code** (art. R.411-1 et suivants).

L’article L.411-1 du Code de l’Environnement présente un dispositif de protection stricte des espèces menacées dont les listes sont fixées par arrêtés interministériels, qui peuvent être complétés par des arrêtés préfectoraux. Ce dispositif consiste en une série d’interdictions d’activités ou d’opérations qui peuvent porter atteinte à ces espèces.

Article L.411-1 du Code de l’Environnement, modifié par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 124 :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions, présents sur ces sites.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent ».

En application de cette réglementation, des arrêtés ministériels définissent les listes ou groupes d'espèces protégées, la nature des interdictions applicables mentionnées aux L.411-1 et L.411-3, les parties du territoire et les périodes concernées.

- Les principaux arrêtés, de portée nationale, fixant les listes d’espèces protégées sont :
- Arrêtés du 15 septembre 2012 et du 23 avril 2007 (modifiant l’arrêté du 17 avril 1981) fixant la liste des mammifères protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 (modifiant l’arrêté du 17 avril 1981) fixant la liste des oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés sur l’ensemble du territoire national ;
- Arrêté du 23 avril 2007 (modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993) fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l’arrêté du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés en France et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 18 janvier 2000 (modifiant l’arrêté du 21 juillet 1983 modifié), relatif à la protection des écrevisses autochtones et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 31 août 1995 (modifiant l’arrêté du 20 janvier 1982) fixant la liste des espèces végétales protégées sur l’ensemble du territoire national.

Les vertébrés extrêmement menacés sont aussi inscrits à l’arrêté du 9 juillet 1999 fixant la **liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France** et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (article 1er).

c. Réglementation régionale

Des arrêtés préfectoraux peuvent être pris localement pour protéger les espèces en fonction de leur rareté à l’échelon régional ou départemental. La procédure de création est définie par les articles L.211-1, L.211-2, R.211-1 et suivants du Code de l’Environnement introduits par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977.

Créés à l'initiative de l'État par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, le repos, des espèces qui les utilisent.

Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite.

d. Statut de conservation des espèces (listes rouges)

Les listes rouges constituent l’évaluation mondiale la plus complète du risque d’extinction des espèces ou sous-espèces végétales et animales. Ses objectifs sont : d’identifier les priorités de conservation, d’orienter les décisions des politiques publiques en faveur de la biodiversité et de mobiliser l’attention du public sur l’importance et les enjeux des problèmes de conservation actuels. Fondée sur une solide base scientifique, les « Listes Rouges » sont reconnues comme l’outil de référence le plus fiable sur l’état de la diversité biologique spécifique. Elles ont été établies au niveau mondial, européen, national et régional.

Une espèce ou sous-espèce peut être classée dans l’une des neuf catégories suivantes : éteinte (EX), éteinte à l’état sauvage (EW), en danger critique d’extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU), quasi-menacée (NT), préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non évaluée (NE).

Tableau 19 : Listes rouges exploitées

Listes Rouges Nationales	Liste rouge de la flore vasculaire (décembre 2018)
	Liste rouge des reptiles et amphibiens de métropole (septembre 2015)
	Liste rouge des mammifères de métropole (novembre 2017)
	Liste rouge des oiseaux nicheurs de métropole (septembre 2016)
	Liste rouge des papillons de jour de métropole (mars 2012)
	Liste rouge des libellules de métropole (mars 2016)
Listes Rouges régionale	Liste rouge de la Flore vasculaire (y compris Orchidées) de l’Aquitaine (2018)
	Pas de liste rouge des oiseaux nicheurs d’Aquitaine
	Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de l’Aquitaine (2013)
	Liste rouge des Odonates de l’Aquitaine (2016)
	Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères de l’Aquitaine (2019)
	Liste rouge des mammifères continentaux (non volants) de l’Aquitaine (2020)
	Liste rouge des Chiroptères de l’Aquitaine (2019)

e. *Rareté régionale faune*

Les listes rouges des régions sont priorisées pour l’évaluation des enjeux mais si celles-ci existent dans la région ou ex-région la rareté des espèces peut venir aider à ajuster le niveau d’enjeu.

Annexe 3 – Liste des espèces végétales observées

Abréviations utilisées :

Statut rég. : Statut réglementaire des espèces (Protection, ZNIEFF, ...)
Protection : **PN (Art.** : Article) = Protection nationale. / **PR** = Protection régionale. / **N2000** = Natura 2000
Rar. Règ. : Rareté régionale des espèces
Statut ind. : Statut d’indigénat des espèces dans la région
LRR = Liste rouge de la flore vasculaire d’Aquitaine
LRN = Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine
NE = Non évalué ; **NA** = Non applicable ; **LC** = Préoccupation mineure ; **NT** = Quasi-menacé ; **VU** = Vulnérable
ZNIEFF = Taxon inscrit sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF d’Aquitaine

Tableau 20 : Liste des espèces végétales recensées sur l’aire d’étude et ses environs

Nom valide (TAXREF 16)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvel-Aq 2022	Flore Zone Humide
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique						NA		PEE à impact majeur	
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise						NA	LC	PEE à impact majeur	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia de David						NA		PEE à impact majeur	
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap						NA		PEE à impact majeur	
Catalpa bignonioides Walter, 1788	Catalpa, Arbre aux haricots						NA		PEE à impact majeur	
Bambusoideae	Bambou									
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada						NA		PEE à impact majeur	
Populus sp.	Peuplier									